

Affaire suivie par *Christophe PÉRONNE*
Service Qualité et Audit
☎ 03.27.99.96.20

MAIRIE DE VAUDRICOURT
SIA SAINT BLIMONT VAUDRICOURT
MONSIEUR LE PRESIDENT
1 IMPASSE PIERRE BLONDIN
80230 VAUDRICOURT

N/REF. : HD/CP/CFA1903/2020-04

OBJET : Contrôle des dépenses et des travaux
Convention de partenariat n° 17171
Raccordements aux réseaux publics de collecte (RRPC)

Douai, **30 DEC. 2020**

Monsieur le Président,

Dans le cadre de sa démarche qualité, l'Agence de l'eau procède à des audits de participation financière. Notre prestataire la société Egis Eau a effectué le 04 octobre 2019 une vérification dans vos locaux des dépenses et des travaux réalisés dans le cadre de la convention citée en objet et une vérification sur site le 25 octobre 2019 chez les propriétaires concernés.

Je suis maintenant en mesure de vous communiquer les éléments constatés lors de cet audit, conclusions retardées du fait du contexte sanitaire évolutif depuis Mars.

Auparavant, je vous remercie pour le bon accueil que Mme Acoulon et M. Loquet lui ont réservé lors des contrôles.

Au final, il a été constaté le bon déroulement administratif du dossier et l'adéquation des travaux réalisés avec les justificatifs et factures présentés en rapport avec le projet de la convention citée en objet.

Toutefois, lors des contrôles nous avons relevé plusieurs constats et observations qu'il convient de prendre en compte pour le traitement des prochains dossiers :

Contrôle sur pièces : (15 dossiers audités)

• Il a été relevé **1 constat majeur** :

- 8 dossiers sur les 15 audités ont été intégrés au bordereau de paiement envoyé à l'Agence sans que le certificat de bon raccordement ne soit au préalable établi,

Un manque de rigueur est donc avéré lors de la saisie des dates de certificat de bon raccordement dans les bordereaux de paiement transmis à l'Agence ; elle sera donc à rétablir pour les prochains bordereaux.

Malgré le nombre de dossiers concernés, il ne sera pas procédé cette fois-ci au rappel de la subvention forfaitaire de 180 € versée par l'Agence pour le suivi de chaque dossier RRPC.

- Il a été relevé **1 constat mineur** :

- Le rapport annuel reprenant l'ensemble des opérations de RRPC menées dans le cadre de la convention n'a pas été transmis à l'Agence ; l'article 3 de la convention n'est donc pas respecté.

Contrôle sur sites : (5 dossiers audités)

Il a été constaté que l'évacuation des eaux usées des immeubles vers le réseau public de collecte étaient correctement réalisés et répondaient de ce fait aux objectifs de réduction de pollution et de protection de l'environnement. Cependant, il a été relevé 2 observations :

- **1 observation majeure** :

- Les 5 propriétaires rencontrés n'ont pas su citer l'origine de la subvention perçue bien que les courriers que vous leur avez adressés mentionnent bien l'Agence de l'eau.

- **1 observation mineure** :

- 1 des 5 propriétaires rencontrés n'était pas satisfait du délai de paiement de la subvention

Contrôle des délais : (15 dossiers audités)

- Il a été relevé **1 constat mineur** :

- Les dates des 2 bordereaux audités n°s 28 du 25/05/2018 et 30 du 28/09/2018 ne respectent pas le délai de transmission à l'Agence de l'Eau fixé à 30 ou 60 jours dans l'article 3 de la convention.

- Il a été relevé **1 observation majeure** :

- Au final, 1 seul dossier sur les 15 audités dépasse largement le cumul des délais (120 jours) fixés par la convention entre le certificat de bon raccordement établi et le versement de la subvention au propriétaire de l'immeuble raccordé.

- Il a été relevé **1 observation mineure** :

- Pour 1 dossier sur les 15 audités, le délai entre le Certificat de bon raccordement établi et la transmission du bordereau de paiement à l'Agence dépasse légèrement les 60 jours maxi fixés par la convention.

Compte tenu du constat majeur relevé, nous serons éventuellement amenés à reprogrammer un audit afin de vérifier la suppression de la pratique évoquée dans ce courrier.

Le *Service Qualité et Audit* de l'Agence de l'Eau est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

LE DIRECTEUR GENERAL

Agence de l'Eau ARTOIS-PICARDIE
La Directrice Générale Adjointe
Thierry YALIN
Isabelle MATKOWSKI